

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1905

6 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Alma Buro-Ergonomie &amp; Design</b> .....	<b>91394</b>	<b>Meriva S. à r.l.</b> .....	<b>91406</b>
<b>Andmar s. à r.l.</b> .....	<b>91405</b>	<b>Morgan Ré</b> .....	<b>91401</b>
<b>ARINSO Services Sàrl</b> .....	<b>91401</b>	<b>Oskar Rakso S.à r.l.</b> .....	<b>91398</b>
<b>Ateliers François Frieseisen et Cie S.à.r.l.</b> .....	<b>91394</b>	<b>Parcas S.A.</b> .....	<b>91396</b>
<b>Betsy S.A.</b> .....	<b>91440</b>	<b>PAS Luxembourg, S.à.r.l.</b> .....	<b>91405</b>
<b>Bishops Avenue S.à r.l.</b> .....	<b>91433</b>	<b>PC Assist S.à r.l.</b> .....	<b>91440</b>
<b>Bofil</b> .....	<b>91439</b>	<b>Perruel S.à r.l.</b> .....	<b>91400</b>
<b>Chamarel S.A.</b> .....	<b>91395</b>	<b>Perses S.A.</b> .....	<b>91439</b>
<b>Claudia &amp; Romain S.à r.l.</b> .....	<b>91394</b>	<b>Perses S.A.</b> .....	<b>91403</b>
<b>Compagnie Financière de Castiglione</b> ....	<b>91397</b>	<b>Perses S.A.</b> .....	<b>91404</b>
<b>db PrivatMandat Comfort</b> .....	<b>91402</b>	<b>PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l.</b> .....	<b>91413</b>
<b>Duault &amp; Jacquemin, Sàrl</b> .....	<b>91395</b>	<b>Preisch Marketing and Services S.à.r.l.</b> ....	<b>91397</b>
<b>DWS Funds</b> .....	<b>91402</b>	<b>RIL II Hampstead S.à r.l.</b> .....	<b>91423</b>
<b>ERA-GDL</b> .....	<b>91401</b>	<b>Royal Eagle Business S.A.</b> .....	<b>91401</b>
<b>ERA-ImmoPartners</b> .....	<b>91395</b>	<b>Seeker Rekees S.à r.l.</b> .....	<b>91398</b>
<b>Gizmo Holding S.A.</b> .....	<b>91439</b>	<b>SGAM AI Multi Strategy Fund</b> .....	<b>91403</b>
<b>H24 International S.A.</b> .....	<b>91399</b>	<b>SIM Sireo Investment Management S.à r.l.</b> .....	<b>91404</b>
<b>H24 International S.A.</b> .....	<b>91403</b>	<b>Snowstorm S.à r.l.</b> .....	<b>91397</b>
<b>Hadar S.A.</b> .....	<b>91398</b>	<b>Société Financière EDITH</b> .....	<b>91395</b>
<b>ImmoPro Sud S.à r.l.</b> .....	<b>91405</b>	<b>Société Générale Patrimoniale S.A.</b> .....	<b>91400</b>
<b>Institut de Beauté Nathalie Muller S.à r.l.</b> .....	<b>91440</b>	<b>Stones Steak House Luxembourg S.A.</b> ...	<b>91396</b>
<b>Iro S.A.</b> .....	<b>91400</b>	<b>Technisch Bureel Panigo S.A.</b> .....	<b>91404</b>
<b>JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S. à r.l.</b> .....	<b>91394</b>	<b>Tursonia Holding S.A.</b> .....	<b>91406</b>
<b>Kenrev Cubzac Sàrl</b> .....	<b>91413</b>	<b>Union de Gestion et de Participations S.A.</b> .....	<b>91399</b>
<b>Lagomar S.A.</b> .....	<b>91403</b>	<b>Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A.</b> ...	<b>91439</b>
<b>Lakefield S.A. Holding</b> .....	<b>91399</b>	<b>Vallauris S.A.</b> .....	<b>91440</b>
<b>Latin American Division S.A.</b> .....	<b>91400</b>	<b>Varisa Holding S.A.</b> .....	<b>91438</b>
<b>Littlestone Holding S.A.</b> .....	<b>91400</b>	<b>Westinpart S.A.</b> .....	<b>91396</b>
<b>MCT Berlin Residential S.C.A.</b> .....	<b>91428</b>	<b>Westmount S.A.</b> .....	<b>91399</b>
<b>Melusine Aviation S. à r.l. &amp; Cie, S.e.c.s.</b> .....	<b>91406</b>	<b>ZIT Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>91396</b>

**Ateliers François Frieseisen et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias.  
R.C.S. Luxembourg B 8.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007080570/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08083A. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Alma Buro-Ergonomie & Design, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 4C, rue de l'Etang.  
R.C.S. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN**

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007089521/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08069. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Claudia & Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **CLAUDIA & ROMAIN SARL**

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007089522/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08072. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 110.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007089981/239/12.

(070100234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Duault & Jacquemin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DUAULT & JACQUEMIN S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007089523/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Société Financière EDITH, Société Anonyme.**

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 94.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE FINANCIERE EDITH*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007089524/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08076. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**ERA-ImmoPartners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.817.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091433/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Chamarel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été  
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007091474/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10633. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Westinpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 70.014.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 5 juillet 2007 que Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme  
Pour le conseil d'administration  
Signature

Référence de publication: 2007089732/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**ZIT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.244.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091444/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.616.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091446/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Parcas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 21.626.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091473/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10995. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Preisch Marketing and Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 82.253.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091449/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2007 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline Frey, administrateur de société, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
  - Monsieur Jean-Jacques Frey, président directeur général, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
  - Monsieur Benoît Legout, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
  - Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007089743/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 28 juin 2007*

- La démission de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Hayri And en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Russel Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Russel Perchard, M. Pascal Leclerc, M. Jean-Louis Camuzat et M. Fredrik Arneborn.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007089690/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 681.375,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.802.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 26 juin 2007*

- La démission de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Russel Perchard, né le 16 Janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Fredrik Arneborn, M. Pascal Leclerc, M. Karl Heinz Horrer, M. Erlend Smith, M. Deon Van Der Ploeg, M. David Jeffreys, Russel Perchard and M. Michael Newton.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007089687/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.023.025,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.263.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 26 juin 2007*

- La démission de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Russel Perchard, né le 16 Janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Deon Van Der Ploeg, M. Pascal Leclerc, M. David Jeffrey et M. Russel Perchard.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007089686/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Hadar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089558/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08032. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**H24 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 106.609.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091483/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10048. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Westmount S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 20.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089557/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08030. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Lakefield S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089552/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08025. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Union de Gestion et de Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.230.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089556/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08028. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Littlestone Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089555/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08026. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Perruel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 119.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091467/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11482. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Iro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089551/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00175. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070099643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Latin American Division S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Générale Patrimoniale S.A.).**

**Capital social: EUR 2.161.900,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 60.134.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091465/799/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11977. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---



**Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 61.550.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091442/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**ARINSO Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 90.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091471/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11002. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Morgan Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 50.099.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2007*

L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs Messieurs Patrice Fabre, Laurent Fabre, Marcel Fabre et Benoît Le Cesne jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2008.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007089659/5649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**ERA-GDL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091431/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.715.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2007*

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 30. April 2007 wird Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 1. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Mai 2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Alan Crutchett

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Klaus Martini

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung im Jahre 2009.

DWS INVESTMENT S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Dr. H. Rüth / K. Frank

Référence de publication: 2007089683/1352/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2007*

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 30. April 2007 wird Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 1. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Mai 2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst W. Contzen

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Dorothee Wetzel

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung im Jahre 2012.

DWS INVESTMENT S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Dr. H. Rüth / K. Frank

Référence de publication: 2007089681/1352/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**SGAM AI Multi Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.394.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2007*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag et Benoît Ruadel.

*Corporate and Domiciliary Agent*  
Signatures

Référence de publication: 2007089660/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Perses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 82.465.

—  
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg le 30 avril 2007 sous la référence LSO CD/07638 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 3 mai 2007 sous la référence L070056728.04. Elle a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091457/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11384. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**H24 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 106.609.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091482/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10055. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Lagomar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 101.868.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091485/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11926. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Perses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 82.465.

—  
**RECTIFICATIF**

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 30 avril 2007 sous la référence LSO CD/07637 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 mai 2007 sous la référence L070056727.04. Elle a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091454/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11380. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Perses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 82.465.

—  
**RECTIFICATIF**

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg le 30 avril 2007 sous la référence LSO CD/07639 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 3 mai 2007 sous la référence L070056730.04. Elle a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091456/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11386. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**SIM Sireo Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 111.358.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091470/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05317. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Technisch Bureel Panigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 69.609.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091464/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11485. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**ImmoPro Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3715 Rumelange, 27, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 100.031.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091447/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.776.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Par décision écrite du 19 juin 2007 prise par PEPSI-COLA GENERAL BOTTLERS, Inc. (PEPSI), agissant en sa qualité d'associé unique de GB CZECH LLC (GB CZECH), laquelle détient actuellement 31.760.000 parts sociales de PAS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), GB CZECH a distribué ses 31.760.000 parts sociales de la Société à PEPSI, de sorte que PEPSI est devenu l'associé unique de la Société avec effet au 29 juin 2007.

Il résulte par ailleurs d'un contrat de cession de parts sociales du 29 juin 2007 entre PEPSI et PAS INTERNATIONAL Ltd., une société existant et organisée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 36946 que PEPSI a cédé toutes les parts sociales de la Société à PAS INTERNATIONAL Ltd. avec effet au 29 juin 2007.

Il résulte enfin d'un contrat de cession de parts sociales du 29 juin 2007 entre PAS INTERNATIONAL Ltd. et PAS BEVERAGES Ltd., une société existant et organisée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 36947 que PAS INTERNATIONAL Ltd. a cédé toutes ses parts sociales à PAS BEVERAGES Ltd. avec effet au 29 juin 2007.

En conséquence de ce qui précède, PAS BEVERAGES Ltd. est depuis le 29 juin 2007 l'associé unique de la Société, détenant ainsi les 31.776.800 parts sociales émises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS LUXEMBOURG, S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089680/2460/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Andmar s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.  
R.C.S. Luxembourg B 42.725.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091462/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11590. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Tursonia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091487/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11933. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 118.643.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 3 juillet 2007*

- La démission de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Jean And en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Fredrik Arneborn, né le 26 février 1975 à Täby (Suède), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- M. Pascal Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Fredrik Arneborn, M. Pascal Leclerc, M. Deon Van Der Ploeg et M. Christian Otto Sinding.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007089684/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 130.054.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is B 9.164 (hereafter the «Commanditaire»),
- MELUSINE AVIATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, constituted today by the undersigned notary (hereafter the «Commandité»).

The appearing parties for the above are here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of proxies given under private seal which, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a société en commandite simple:

**Art. 1. Name.** Between the present and future shareholders, there is hereby formed a «société en commandite simple» under the name of MELUSINE AVIATION S. à r.l. & CIE, S.e.c.s. (the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is set up for an indefinite period.

**Art. 3. Registered office.** The Company shall have its registered office and its principal place of business in the city of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 4. Object.** The Company's sole object is the leasing-in under finance lease and ultimate acquisition, financing and sub-leasing of a Boeing 747-400F aircraft bearing manufacturer's serial number 35804 (the «Aircraft») initially to CAR-GOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. and thereafter to any other person selected by the Company, as contemplated in the documents to which the Company shall become a party in order to lease-in under finance lease and ultimately acquire, finance and sub-lease the Aircraft (the «Documents»). If the Company acquires title to the Aircraft it shall have the right to sell the Aircraft to such person as the Company selects.

In order to achieve its object, the Company may borrow and raise funds under whatever form and grant security for such borrowing or fund raising.

The Company may carry out all activities, operations or transactions which it deems necessary or useful for the accomplishment of its object, as long as such activities, operations or transactions are related or conducive to the leasing, acquisition, and financing, of the Aircraft. In this respect, the Company may in particular grant security for its own debts, the debts of an affiliated company (as defined in article 11 of the present articles of association) or the debts of third parties, if this is necessary or useful to guarantee and / or secure the leasing, acquisition, and financing of the Aircraft and within the limits of this object clause.

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.- and divided into one thousand (1,000) partnership interests with a par value of twenty US Dollars (USD 20.-) each and represented by one (1) unlimited partnership interest and nine hundred ninety-nine (999) limited partnership interests.

**Art. 6. Powers of the commandité.** The company MELUSINE AVIATION S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, is acting as the sole unlimited shareholder (the «Commandité») of the Company.

The Commandité shall be solely responsible for the management of the Company.

The Commandité is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest and to represent the Company vis-à-vis third parties.

Partnership interests which are subject to a pledge cannot be transferred except with the consent of the pledgee, such consent not to be unreasonably withheld.

The Company will be bound solely by the single signature of the Commandité or by the single or joint signatures of any person to whom such power shall be delegated by the Commandité.

If the Commandité is unable to act, for whatever cause, and in particular in case of dissolution or winding-up or resignation of the Commandité, the Company's existence shall continue.

The Commandité may request advice from consultants, advisers, accountants, banks or experts of good repute of its choice. In that case, each act or omission based on a reasonable faith of the Commandité based on advice provided by the abovementioned persons and regarding matters of their professional competences, will be considered as an act or an omission in good faith which shall constitute neither a fraud or an act of serious negligence nor an intentional fault on the side of the Commandité.

**Art. 7. Removal of the Commandité and appointment of a new Commandité.** The Commandité may be removed for a legitimate cause only by a resolution of the shareholders' meeting, being understood that the Commandité cannot vote in this particular case.

In all cases in which the Commandité is unable to act, including removal, voluntary withdrawal, legal incapacity, bankruptcy, insolvency, gestion contrôlée, sursis de paiement, compromis avec les créanciers, court control liquidation of the Commandité or, more generally, impossibility for the management body of the Commandité to act, the Commanditaire (s) shall (i) promptly take such steps as shall be necessary in order to appoint a new Commandité, (ii) cause the Company's share capital to be increased for the purpose of creating one (1) new unlimited partnership interest to such new Commandité and (iii) cause the unlimited partnership interest held by the founding Commandité to be cancelled and the Company's share capital to be reduced accordingly.

The Commandité may suggest for appointment as its successor an affiliated company, as such term is defined in article 11. The final decision on the appointment of the new «Commandité» belongs to the shareholders' meeting.



The retiring Commandité shall make available to the successor «Commandité» such documents and records and provide such assistance as the successor «Commandité» may reasonably request for the purposes of performing its functions as «Commandité».

The Commandité's resignation shall only take effect upon the effective appointment of its successor.

**Art. 8. The Commanditaires.** The limited shareholders (the «Commanditaires») shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or to interfere in any way in the management of the Company, including as proxyholder for the Commandité.

**Art. 9. Shareholders meeting.** Each share gives right to one vote.

The convening notices are validly addressed to the shareholders when sent to their place of residence.

A legal representative of the Commandité will act as chairman in all shareholders' meetings.

The resolutions of the shareholders' meeting duly convened will be taken at the simple majority of partnership interests present or represented, except for the resolutions of transfer of partnership interests to third parties and dissolution and winding-up, to which special quorum and majority rules shall apply, pursuant to respectively, articles 11 and 15 hereof.

For the avoidance of doubt, these articles may be amended from time to time by decision of shareholders' meeting at the simple majority of partnership interests present or represented.

Nevertheless, and in any case, each resolution will need the approval of the Commandité, such approval not to be unreasonably withheld.

If partnership interests are pledged, decisions to amend these articles also require, in order to become effective, the consent of the pledgee, such consent not to be unreasonably withheld.

The annual shareholder's meeting will be held in Luxembourg within 6 months following the end of the financial year at such place and on such date as specified in the convening notices.

The annual shareholder's meeting will (i) hear the management report and the related comments of the Commandité and the independent auditor (réviseur d'entreprises)'s report (ii) deliberate on these reports, the balance sheets and the distribution of profits, (iii) proceed to the appointments required by the law or by the articles of association and (iv) vote the discharge of the Commandité.

Other extraordinary general shareholders meetings may be held in places and time indicated in the convening notices. The shareholder meetings may be convened either by the Commandité or the Commanditaires representing 25 % of the share capital.

**Art. 10. Liability of the Commandité and the Commanditaires.** Subject to articles 16, 17 and 152 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the «Law»), the Commandité is indefinitely liable for all the obligations of the Company.

Subject to articles 16, 17 and 20 of the Law, the Commanditaires are only liable for the debts and losses of the Company up to the amount of the funds which they have promised to contribute to the Company.

**Art. 11. Transfer of shares.** The partnership interests of the Commandité may only be transferred to third parties with the unanimous consent of all the shareholders. The partnership interests of the Commanditaires are freely transferable among the Commanditaires and among the Commanditaires and the Commandité, but may only be transferred to third parties with the consent of each of the other shareholders (including the Commandité), such consent not to be unreasonably withheld.

The partnership interests of each Commanditaire are freely transferable if they are made in favour of a reputable affiliated company, being understood that, for the purposes of the present article, the affiliated company means any other entity or company which is controlled by the Commandité or the relevant Commanditaire or any other entity or company which controls the Commandité or the relevant Commanditaire or any other entity or company controlled by the same entity or company which controls the Commandité or the relevant Commanditaire. A person shall be deemed to control an entity or company of which he, she or it is the beneficiary of at least 50,1% of the outstanding voting rights.

Subject to the provisions above in this Article, the Commandité and the Commanditaires may only sell, assign, transfer or pledge all or any portion of their interests if such sale, assignment, transfer or pledge does not conflict with the provisions of any agreements the Commandité and the Commanditaire(s) may from time to time enter into.

Transfers of shares must be evidenced by way of notarial deed or private agreement and comply with the formalities set out in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

**Art. 12. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31st December of each.

**Art. 13. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Commandité will draw up a balance sheet, a profit and loss account and a management report (the «Annual Accounts») which will be submitted to the shareholders for approval.

**Art. 14. Distribution of profits.** The shareholders meeting can decide that the profits of the Company shall be distributed to the shareholders pro rata to their respective contribution to the capital of the Company.



Such shareholders' meeting may nevertheless also decide that the profits be carried forward or allocated to a distributable reserve.

**Art. 15. Dissolution and winding-up.** The decision of dissolution and winding-up of the Company shall be validly taken if it is carried by at least the half of the shareholders representing three-quarters of the share capital. The consent of the Commandité is required, such consent not to be unreasonably withheld.

If and as long as partnership interests of the Commandité has been pledged in accordance with the provisions of Article 6 and Article 11 above, the notification to dissolve the Company requires the consent of the pledgee, such consent not to be unreasonably withheld.

The Commandité or a successor Commandité will act as liquidator.

Further to the decision to dissolve the Company, the liquidator will liquidate the Company's affairs and proceed to the sale or another liquidation method of its assets. After the payment of the Company's debts or after having made up enough provisions by creating reserve funds with a view to pay these debts, the liquidator shall distribute the remaining assets to the shareholders pro rata to their respective contribution to the capital of the Company. The liquidator will have the power to require the Company's debtors to pay their outstanding debts to the Company if the liquidator considers the repayment of such debt necessary for the liquidation purposes. The liquidator may also require shareholders to pay-up amounts which they have undertaken to pay to the Company and which the liquidators consider necessary for the completion of the liquidation.

Notwithstanding the foregoing, if the liquidator considers that the sale or other disposal of the Company's assets would cause an unjustified loss to the shareholders or would be otherwise impracticable, the liquidator will then have the power to either postpone the liquidation of the assets and cease the distributions for the necessary period of time, or distribute part or all of the assets to the shareholders in kind and for the remainder in cash.

The liquidator may, with prior shareholders' approval given further to the quorum and majority rules set out above in this article 15, continue, until the disposal thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, and more generally continue its management as described in article 145 of the Law.

**Art. 16. General provisions.** All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

#### *Subscription and Payment*

The Company's share capital is subscribed as follows:

	Partnership interest
Commandité (MELUSINE AVIATION S.à r.l.) . . . . .	1 unlimited
Commanditaire (DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.) . . . . .	999 limited
Total: . . . . .	1,000

All these shares have been fully paid up in cash by MELUSINE AVIATION S.à r.l. and DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG SA, so that the sum of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The Company shall have its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- Is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) for a three year mandate, the mandate ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010: ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7 parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach. The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholder (s) with or without cause.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.164 (ci-après le «Commanditaire»);

- MELUSINE AVIATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné (ci-après le «Commandité»);

Les comparantes ci-dessus sont représentées par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de procurations données sous seing privé qui, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps que lui auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** Entre les associés présents et futurs, il est constitué une société en commandite simple sous la dénomination de MELUSINE AVIATION S.à r.l. & CIE S.e.c.s. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** La Société aura son siège social et son principal établissement d'exploitation au Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou risquent de se produire et étant de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou des communications avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet social.** L'unique objet de la Société est la location sous forme de lease financier et l'acquisition finale, le financement et la sous-location d'un Boeing 747-400F portant le numéro de série du fabricant 35804 (l'«Avion») initialement à CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. et par après à tout autre personne sélectionnée par la Société, comme envisagée dans les documents auxquels la Société est partie afin de louer sous forme de lease financier et finalement d'acquérir, financer et sous-louer l'Avion (les «Documents»). Si la Société acquiert le titre de l'Avion, elle aura le droit de vendre l'Avion à cette personne sélectionnée par la Société.

Pour réaliser son objet, la Société peut emprunter et se procurer des fonds sous quelque forme que ce soit et peut, à cette fin, accorder des sûretés.

La Société peut exercer toutes activités, opérations et transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, pourvu que ces activités, opérations ou transactions soient liées ou contribuent à la location, l'acquisition et le financement de l'Avion. A cet égard, la Société pourra en particulier octroyer des sûretés pour garantir ses propres dettes, les dettes d'une société du même groupe (comme définie à l'article 11 des présents Statuts) ou les dettes d'un tiers, s'il est nécessaire ou utile de garantir et/ou d'assurer la location, l'acquisition et le financement de l'Avion et dans la limite de son objet social tel que déterminé au présent article.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-), et divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt US Dollars (USD 20,-) chacune et représenté par une (1) part sociale illimitée et neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales limitées.

**Art. 6. Pouvoirs du commandité.** La société MELUSINE AVIATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, agit en tant qu'unique associé commandité (le «Commandité») de la Société.

Le Commandité est l'unique responsable de la gestion de la Société.

Le Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et pour représenter la Société vis-à-vis des tiers.

Les parts sociales faisant l'objet d'un gage ne peuvent être cédées qu'avec le consentement du créancier gagiste, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé.

La Société se trouvera uniquement engagée par la signature individuelle du Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne déléguée à cet effet par le Commandité.

Si le Commandité ne peut agir, pour quelque cause que ce soit, et en particulier en cas de dissolution ou de liquidation ou de démission du Commandité, la Société continue d'exister.

Le Commandité peut demander des conseils à des consultants, des conseillers, des comptables, des banques ou des experts de bonne réputation, de son choix. Le cas échéant, tout acte ou omission, basé sur la confiance raisonnable du Commandité dans les conseils apportés par les personnes sus-mentionnées, et relatif à des questions relevant de leurs compétences professionnelles, sera considéré comme un acte de bonne foi ne constituant ni une fraude ou un acte de négligence grave, ni une faute intentionnelle de la part du Commandité.

**Art. 7. Révocation du commandité et désignation d'un nouveau commandité.** Le Commandité ne peut être révoqué pour une cause légitime que par une résolution des associés prise en assemblée, étant entendu que le Commandité ne peut pas voter dans ce cas particulier.

Dans tous les cas où le Commandité ne peut pas agir, y compris en cas de révocation, de retrait volontaire, d'incapacité légale, de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de sursis de paiement, de compromis avec les créanciers, d'un contrôle judiciaire de liquidation du Commandité ou, plus généralement, l'impossibilité pour l'organe de gestion d'agir, les Commanditaires (i) prendront immédiatement les mesures nécessaires afin de nommer un nouveau Commandité, (ii) provoqueront une augmentation du capital social de la Société dans le but de créer une (1) nouvelle part sociale illimitée pour ce nouveau Commandité et (iii) provoqueront l'annulation de la part détenue par le Commandité fondateur et la réduction du capital social de la Société en conséquence.

Le Commandité peut suggérer pour nomination comme successeur une société du même groupe, telle que définie à l'article 11. La décision finale de la nomination du nouveau Commandité appartient à l'assemblée générale des associés.

Le Commandité démissionnaire doit mettre à la disposition du Commandité successeur les documents et registres et apporter l'assistance que le Commandité successeur peut raisonnablement exiger pour les besoins de l'exécution de ses fonctions de Commandité.»

La démission du Commandité ne prendra effet qu'à la nomination effective de son successeur.

**Art. 8. Les commanditaires.** Les associés commanditaires (les «Commanditaires») ne prendront part ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou aucune autorité pour agir au nom de la Société ni pour participer à ou interférer d'une quelconque manière dans la gestion de la Société, y compris en tant que mandataire du Commandité.

**Art. 9. Assemblée des associés.** Chaque part sociale donne droit à un vote.

Les convocations sont valablement adressées aux associés lorsqu'elles sont envoyées à leur lieu de résidence.

Un représentant légal du Commandité agira en qualité de président dans toutes les assemblées des associés.

Les résolutions de l'assemblée des associés dûment convoquée seront adoptées à une majorité simple des parts sociales présentes ou représentées, sauf pour les résolutions de cession des parts aux tiers et de dissolution et liquidation, pour lesquelles un quorum spécial et des règles de majorité doivent s'appliquer, conformément aux articles 11 et 15 des présents statuts.

Pour éviter tous doutes, les statuts de la Société pourront être modifiés de temps en temps par une résolution de l'assemblée des associés adoptée à une majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Néanmoins, et dans tous les cas, chaque résolution nécessitera l'approbation du Commandité, une telle approbation ne pouvant pas être déraisonnablement refusée.

L'assemblée annuelle des associés se tiendra au Luxembourg dans les 6 (six) mois suivant la fin de l'exercice social au lieu et à la date, tels que spécifiés dans les convocations.

L'assemblée générale annuelle (i) examinera le rapport de gestion et les commentaires relatifs du Commandité, et le rapport du réviseur d'entreprises (ii) délibérera sur ces rapports, les bilans et la distribution des bénéfices, (iii) procédera aux nominations requises par la loi ou par les Statuts et (iv) votera la décharge du Commandité.

D'autres assemblées générales extraordinaires peuvent avoir lieu aux lieux et aux heures indiqués dans les convocations. Les assemblées des associés peuvent être convoquées par le Commandité ou par les Commanditaires représentant 25% du capital social.

**Art. 10. Responsabilité du commandité et des commanditaires.** Sous réserve des articles 16, 17 et 152 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que successivement modifiée (la «Loi»), le Commandité est indéfiniment responsable de toutes les obligations de la Société.

Sous réserve des articles 16, 17 et 20 de la Loi, les Commanditaires sont seulement responsables des dettes et pertes de la Société jusqu'au montant des fonds qu'ils ont promis d'apporter à la Société.

**Art. 11. Cession des parts sociales.** Les parts sociales du Commandité ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Les parts sociales des Commanditaires sont librement cessibles entre les Commanditaires et entre les Commanditaires et le Commandité, mais ne peuvent seulement être cédées aux tiers qu'avec le consentement unanime de tous les associés (y compris le Commandité), un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé.

Les parts sociales de chaque Commanditaire sont librement transférables si un tel transfert est opéré en faveur d'une société de bon standing du même groupe, étant entendu qu'aux fins du présent article, une société du même groupe signifie toute autre entité ou société qui est contrôlée par le Commandité ou par le Commanditaire concerné ou toute

autre entité ou société qui contrôle le Commandité ou le Commanditaire concerné ou toute autre entité ou société contrôlée par la même entité qui contrôle le Commandité ou le Commanditaire concerné. Une personne est réputée contrôler une entité ou société de laquelle il ou elle est bénéficiaire d'au moins 50,1 % des droits de vote existants.

Sous réserve des dispositions ci-dessus dans cet article, le Commandité et les Commanditaires ne peuvent vendre, céder, transférer ou gager tout ou partie de leurs parts que si une telle vente, cession, transfert ou gage n'entrent pas en conflit avec les dispositions de tous les contrats que le Commandité et le(s) Commanditaire(s) pourront de temps en temps conclure.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un écrit sous seing privé et être en conformité avec les formalités prévues à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Commandité dressera un bilan, un compte des pertes et profits, un rapport de gestion (les «Comptes Annuels») qui seront soumis aux associés pour approbation.

**Art. 14. Distribution des bénéfices.** L'assemblée générale des associés peut décider de la distribution des bénéfices de la Société aux associés proportionnellement à leur contribution au capital de la Société.

Une telle assemblée générale peut, néanmoins, aussi décider du report à nouveau des bénéfices ou de leur allocation à une réserve distribuable.

**Art. 15. Dissolution et Liquidation.** La décision de dissolution et de liquidation de la Société sera valablement adoptée si elle est prise par au moins par la moitié des associés représentant les trois quarts de l'avoir social de la Société. Le consentement du Commandité est requis, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé.

Si et tant que les parts sociales du Commandité sont gagées en conformité avec les Articles 6 et 11 ci-dessus, la notification de dissoudre la Société requière le consentement du créancier gagiste, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé.

Le Commandité ou un Commandité successeur agira en tant que liquidateur.

Suite à la décision de dissoudre la Société, le liquidateur liquidera les affaires de la Société et procédera à la vente ou aura recours à un autre mode de liquidation des actifs de la Société. Après avoir payé les dettes de la Société ou constitué des provisions appropriées en mettant en place des réserves en vue de ces paiements, le liquidateur distribuera les actifs restants aux associés proportionnellement à leur contribution au capital de la Société. Le liquidateur pourra demander aux débiteurs de la Société de payer les dettes existantes à la Société si le liquidateur considère le remboursement de ces dettes nécessaires aux fins de la liquidation. Le liquidateur peut aussi exiger des associés qu'ils paient les sommes qu'ils se sont engagés à payer à la Société et que le liquidateur considère nécessaires pour la réalisation de la liquidation.

Nonobstant ce qui précède, au cas où le liquidateur estime que la vente ou toute autre disposition des actifs de la Société causerait une perte indue aux associés ou serait autrement impraticable, le liquidateur pourra soit reporter la liquidation de ces actifs et retenir les distributions relatives pendant le temps nécessaire, soit distribuer tout ou partie de ces actifs aux associés en nature et sous forme d'une soule en espèces.

Le liquidateur peut, mais seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés décidant en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues dans cet article 15, jusqu'à la réalisation des actifs, poursuivre l'activité industrielle et commerciale de la Société et plus généralement accomplir les actes de gestion énoncés à l'article 145 de la Loi.

**Art. 16. Dispositions générales.** Toutes matières non régies par les Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social est libéré comme suit:

	Parts sociales
Commandité (MELUSINE AVIATION S.à r.l.) . . . . .	1 illimitée
Commanditaire (DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.) . . . . .	999 limitées
Total: . . . . .	<u>1.000</u>

Les parts sociales souscrites par tous les associés ont été intégralement libérées en numéraire, par MELUSINE AVIATION S.à r.l. et DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) correspondant à un capital social de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, et se considérant comme étant dûment convoqués, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié en premier lieu qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont passé les résolutions suivantes par vote à l'unanimité:

- La Société aura son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
- Est nommée réviseur d'entreprises pour un mandat de trois années, le mandat prenant fin au jour de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2010: ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7 parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach. Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par les associés avec ou sans motif.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version en langue anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7998. — Reçu 147,13 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007091513/239/377.

(070102085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

—  
EXTRAIT

Les Membres du conseil de gérance résident désormais professionnellement:

*Gérants de type A:*

- Steven Pohl, Administrateur de sociétés, 32, Route de Gilly, 1180 Rolle, Suisse.
- Michael H. McGarry, Administrateur de sociétés, 32, Route de Gilly, 1180 Rolle, Suisse.

*Gérant de type B:*

- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'Entreprises, 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007089666/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Kenrev Cubzac Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KENREV RETAIL SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Michaël Meylan, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Schuttrange, on July 2, 2007,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KENREV CUBZAC SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

#### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares in registered form having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.



**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

**Art. 10. Representation.**

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

**IV. General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.**

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).



15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon,

KENREV RETAIL SARL, prenamed and represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at 2,500 euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Michelle Carvill, employee, born in Down on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange

2. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deuxième jour de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KENREV RETAIL SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Schuttrange le 2 juillet 2007,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination KENREV CUBZAC SARL (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leurs fonctions. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance, la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. S'il y a plus de vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.**

15.1. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté. Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

KENREV RETAIL SARL, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.500 euro.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Michelle Carvill, employée, née 26 novembre 1966 à Down, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16132. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007090814/211/507.

(070101798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## **RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RIL II HAMPSTEAD S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.



**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Category B Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination RIL II HAMPSTEAD S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18500. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091827/211/289.

(070103061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 109.741.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Marcus Peter, Rechtsanwalt, with professional address in 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A, R.C.S. Luxembourg section B number 109.741, having its registered office in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, pursuant to resolutions of MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the «Manager») dated April 2nd, 2007.

The resolutions, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A (the «Company») has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 19th, 2005, published in the Mémorial C number 1297 of November 30th, 2005, and its articles of incorporation have been amended by several deeds of the undersigned notary, then residing in Mersch, most recently on September 27th, 2006, published in the Mémorial C, number 2444 on December 30th, 2006.

2. The Company's capital is fixed at forty-two thousand nine hundred twenty euro (EUR 42,920.-), divided into nine thousand three hundred thirty-six (9,336) «A» Shares and twenty-five thousand (25,000) «B» Shares each having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR. 1.25) (together hereinafter the «Shares»).

3. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital is set at one hundred million euro (100,000,000.-), divided into seventy million (70,000,000) «A» Shares and ten million (10,000,000) «B» Shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The share capital may be increased by the Manager who is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time. The Manager is authorised to

issue such A Shares and B Shares and under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

4. By resolutions of the board of managers of the Manager dated April 2nd, 2007, MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by two thousand nine hundred seventeen euro and fifty cents (EUR 2,917.50) to raise it from its present amount of forty two thousand nine hundred twenty euro (EUR 42,920.-) to an amount of forty five thousand eight hundred thirty seven euro and fifty cents (EUR 45,837.50) by the issue of two thousand three hundred thirty-four (2,334) class «A» shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a total issue premium of two hundred thirty thousand four hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 230,482.50).

The two thousand three hundred thirty-four (2,334) new class «A» Shares were issued to the current shareholders as indicated in the following table:

Subscriber and registered office	Number of Shares at 1.25 Euro / each	Issue Premium	Total contribution
MCT INTERNATIONAL LTD. P.O. Box 3340, Dawson Building Road Town, Tortola BVI . . . . .	40	3,950.00	4,000.00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (I) . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (I) . . . . .	120	11,850.00	12,000.00
BANK JACOB SAFRA, 70, rue du Rhône P.O. Box 5809 CH-1811 Genève 11 Switzerland . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
ARBASONS LTD. Palm Grove House PO Box 438 Road Town, Tortola British Virgin Islands . . . . .	28	2,765.00	2,800.00
EVE HOLDINGS LTD. Palm Grove House PO Box 438 Road Town, Tortola British Virgin Islands . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
SGBT LUXEMBOURG, 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (II) . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (III) . . . . .	31.2	3,081.00	3,120.00
RADOLL FINANCIAL LTD. Vanterpool Plaza Wickhams Cay I Road Town, Tortola BVI . . . . .	20.8	2,054.00	2,080.00
LUZERNER KANTONALBANK Pilatusstraße 12 Postfach CH-6002 Luzern Switzerland . . . . .	80	7,900.00	8,000.00
REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (I) . . . . .	166	16,392.50	16,600.00
REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (II) . . . . .	90	8,887.50	9,000.00
REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (III) . . . . .	6	592.50	600.00
FONDACION ALSA 53rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
BANQUE THALER S.A. 3, rue Pierre Fatio CH-1211 Geneva Switzerland . . . . .	83	8,196.25	8,300.00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (II) . . . . .	200	19,750.00	20,000.00
POMONA COMPANIA NAVIERA S.A. Callel Aquilino de la Guardia 8 Edificio Igra P.O. Box 87-1371 Panama 7 . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (III) . . . . .	100	9,875.00	10,000.00
BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
TARLATANTIC FINANCIAL SERVICES LTD. (IOM) PO Box 187 Victory House Prospect Hill Douglas Isle of Man IM99 1QF . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CLIENT NOMINEES LTD. 1-5 Cabot Square London E14 4QJ . . . . .	168	16,590.00	16,800.00

QVT FUND LP, 908 GT Mary Street George Town, Grand Cayman Cayman Islands . . . . .	207.6	20,500.50	20,760.00
BERKELEY ADVISORS INC. P.O. Box 472 St Peter House Le Borage St Peter Port Guernsey GY1 6AX . . . . .	64.4	6,359.50	6,440.00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (IV) . . . . .	338	33,377.50	33,800.00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. Telestone 8 - Teleport Naritaweg 165 1043 BW Amsterdam The Netherlands (I) . . . . .	40	3,950.00	4,000.00
STONEHAGE FUND ADMINISTRATORS (JERSEY) LTD. Sir Walter Raleigh House 48/50 Esplanade St Helier Jersey JE1 4HH . . . . .	126	12,442.50	12,600.00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (V) . . . . .	30	2,962.50	3,000.00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. (NL ANTILLES) Schottegatweg Oost 44 PO Box 707 Curacao Netherlands Antilles (II) . . . . .	20	1,975.00	2,000.00
TARASON DEVELOPMENT INC. Palm Grove House P.O. Box 438 Road Town Tortola British Virgin Islands . . . . .	34	3,357.50	3,400.00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. Telestone 8 - Teleport Naritaweg 165 1043 BW Amsterdam The Netherlands (III) . . . . .	100	9,875.00	10,000.00
BANQUE DE DÉPÔTS ET DE GESTION, Avenue du Théâtre 14 CH-1002 Lausanne Switzerland . . . . .	31	3,061.25	3,100.00
SAINT JAMES MANAGEMENT LTD. Kings Court 1st Floor Bay Street P.O. Box N-3944 Nassau Bahamas . . . . .	30	2,962.50	3,000.00
Total . . . . .	2,334	230,482.50	233,400.00

5. The new Shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thirty-three thousand four hundred euro (EUR 233,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by presenting the original of a letter issued by PICTET & CIE (EUROPE) S.A. dated March 30th, 2007, having received the committed amounts from each subscriber, which proof the notary expressly acknowledges.

As a consequence of such decisions, paragraph one and two of article 5 of the Articles of Incorporation are amended and now reads as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of forty-five thousand eight hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 45,837.50) divided into thirty-six thousand six hundred seventy (36,670) Shares comprising:

i) eleven thousand six hundred seventy (11,670) «A» Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each («A Shares»); and

ii) twenty-five thousand (25,000) «B» Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one million one hundred fifty-two thousand four hundred twelve euro and fifty cents (EUR 1,152,412.50) have been paid on the «A» Shares.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 4,200.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Marcus Peter, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.741, ayant son siège social au 6, rue Dicks,



L-1417 Luxembourg en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le «Gérant») par les résolutions du e avril 2007.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La société MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A. (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1297 du 30 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant plusieurs actes reçus par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le plus récent en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2444 du 30 décembre 2006.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-deux mille neuf cent vingt euros (42.920,- EUR), divisé en neuf mille trois cent trente-six (9.336) Action «A» et vingt-cinq mille (25.000) Actions «B», d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après, les «Actions»).

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR), divisé en soixante-dix millions (70.000.000) d'Actions «A» et dix millions (10.000.000) d'Actions «B», ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le capital peut être augmenté par le Gérant qui est autorisé à émettre des Actions A et B supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter des souscriptions de telles Actions au cours de la période déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales. Le Gérant est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A et celles des Actions B. Le Gérant est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

4. Par résolutions du conseil de gérance du 2 avril 2007, MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L., agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent dix-sept euros et cinquante cents (2.917,50 EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-deux mille neuf cent vingt euros (42.920,- EUR) à un montant de quarante-cinq mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (45.837,50 EUR) par la création et l'émission de deux mille trois cent trente-quatre (2.334) nouvelles actions de classe «A» d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (230.482,50 EUR).

Les deux mille trois cent trente-quatre (2.334) nouvelles actions de classe «A» ont été émises aux nouveaux souscripteurs comme indiqué dans le tableau suivant:

Souscripteur et siège social	Nombre d'actions de 1,25 Euro chacune	Prime d'émission	Contribution totale
MCT INTERNATIONAL LTD. P.O. Box 3340, Dawson Building Road Town, Tortola BVI . . . . .	40	3.950,00	4.000,00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (I) . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbani- zation Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (I) . . . . .	120	11.850,00	12.000,00
BANK JACOB SAFRA, 70, rue du Rhône P.O. Box 5809 CH-1811 Genève 11 Switzerland . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
ARBASONS LTD. Palm Grove House PO Box 438 Road Town, Tortola British Virgin Islands . . . . .	28	2.765,00	2.800,00
EVE HOLDINGS LTD. Palm Grove House PO Box 438 Road Town, Tortola British Virgin Islands . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
SGBT LUXEMBOURG, 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxem- bourg . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (II) . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
BANK JULIUS BÄR & CO. LTD. Bahnhofstraße 36 CH-8010 Zürich Switzerland (III) . . . . .	31,2	3.081,00	3.120,00
RADOLL FINANCIAL LTD. Vanterpool Plaza Wickhams Cay I Road Town, Tortola BVI . . . . .	20,8	2.054,00	2.080,00
LUZERNER KANTONALBANK Pilatusstraße 12 Postfach CH-6002 Luzern Switzerland . . . . .	80	7.900,00	8.000,00

REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (I) . . . . .	166	16.392,50	16.600,00
REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (II) . . . . .	90	8.887,50	9.000,00
REICHMUTH & CO. INVESTMENTFONDS AG Rütligasse 1 CH-6003 Luzern Switzerland (III) . . . . .	6	592,50	600,00
FONDACION ALSA 53rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss To- wer 16th Floor Panama . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
BANQUE THALER S.A. 3, rue Pierre Fatio CH-1211 Geneva Swi- tzerland . . . . .	83	8.196,25	8.300,00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbani- zacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (II) . . . . .	200	19.750,00	20.000,00
POMONA COMPANIA NAVIERA S.A. Callel Aquilino de la Guar- dia 8 Edificio Igra P.O. Box 87-1371 Panama 7 . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbani- zacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (III) . . . . .	100	9.875,00	10.000,00
BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
TARLATANTIC FINANCIAL SERVICES LTD. (IOM) PO Box 187 Victory House Prospect Hill Douglas Isle of Man IM99 1QF . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CLIENT NOMINEES LTD. 1-5 Cabot Square London E14 4QJ . . . . .	168	16.590,00	16.800,00
QVT FUND LP, 908 GT Mary Street George Town, Grand Cayman Cayman Islands . . . . .	207,6	20.500,50	20.760,00
BERKELEY ADVISORS INC. P.O. Box 472 St Peter House Le Bor- dage St Peter Port Guernsey GY1 6AX . . . . .	64,4	6.359,50	6.440,00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbani- zacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (IV) . . . . .	338	33.377,50	33.800,00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. Telestone 8 - Teleport Narita- weg 165 1043 BW Amsterdam The Netherlands (I) . . . . .	40	3.950,00	4.000,00
STONEHAGE FUND ADMINISTRATORS (JERSEY) LTD. Sir Wal- ter Raleigh House 48/50 Esplanade St Helier Jersey JE1 4HH . . . . .	126	12.442,50	12.600,00
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A. 53rd Street Urbani- zacion Obarrio Swiss Tower 16th Floor Panama (V) . . . . .	30	2.962,50	3.000,00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. (NL ANTILLES) Schottegatweg Oost 44 PO Box 707 Curacao Netherlands Antilles (II) . . . . .	20	1.975,00	2.000,00
TARASON DEVELOPMENT INC. Palm Grove House P.O. Box 438 Road Town Tortola British Virgin Islands . . . . .	34	3.357,50	3.400,00
CITCO GLOBAL CUSTODY N.V. Telestone 8 - Teleport Narita- weg 165 1043 BW Amsterdam The Netherlands (III) . . . . .	100	9.875,00	10.000,00
BANQUE DE DÉPÔTS ET DE GESTION, Avenue du Théâtre 14 CH-1002 Lausanne Switzerland . . . . .	31	3.061,25	3.100,00
SAINT JAMES MANAGEMENT LTD. Kings Court 1st Floor Bay Street P.O. Box N-3944 Nassau Bahamas . . . . .	30	2.962,50	3.000,00
Total . . . . .	2.334	230.482,50	233.400,00

5. Les Actions nouvelles ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent trente-trois mille quatre cents euros (233.400,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, par une lettre originale émise par PICTET & CIE (EUROPE) S.A. en date du 30 mars 2007 qui a reçu les sommes engagées par chaque souscripteur.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa un et deux de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la société est fixé à quarante-cinq mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (45.837,50 EUR), divisé en trente-six mille six cent soixante-dix (36.670) Actions comprenant:

i) onze mille six cent soixante-dix (11.670) Actions «A» d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune («Actions A»); et

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions «B» d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, allouées à l'Associé Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de un million cent cinquante-deux mille quatre cent douze euros et cinquante cents (1.152.412,50 EUR) ont été payées sur les Actions «A».»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.200,-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Peter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16794. — Reçu 2.334 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007090051/242/279.

(070100762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

### **Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.135.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Madame Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BISHOPS AVENUE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Category B Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399, Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120, Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination BISHOPS AVENUE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399, Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120, Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18503. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091828/211/289.

(070103060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Varisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091486/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11930. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091585/242/12.

(070102468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Bofil, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.622.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091490/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11961. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Gizmo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.650.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007091583/227/12.

(070102429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Perses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.465.

—  
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2001, enregistré en premier lieu à Luxembourg le 18 septembre 2002 Vol. 574 Fol. 41 Case 11 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 20 septembre 2002, et en second lieu enregistré le 27 août 2003, référence LSO AH/05095 et déposé le 2 septembre 2003, avec référence n ° : L030053145.4. Elle a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091453/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11378. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Institut de Beauté Nathalie Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 15, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 118.263.

Le bilan du 27 juillet au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091450/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**PC Assist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.

R.C.S. Luxembourg B 90.809.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091451/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Betsy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.471.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007 tenue extraordinairement le 5 juillet 2007*

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat et nomme en son remplacement GORDALE MARKETING LIMITED Strovolou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour BETSY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089651/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Vallauris S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007091521/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11922. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---